



Charte des plateformes labellisées CeMEB

Le LabEx CeMEB conduit, en collaboration avec ses unités de recherche constitutives, un programme de labellisation de plateformes technologiques portées par ces unités et souhaitant s'ouvrir à la communauté scientifique CeMEB. Le présent document décrit les conditions de cette labellisation et la nature des apports possibles du LabEx.

A. APPORTS DE CEMEB

Le LabEx CeMEB peut contribuer au développement de ses plateformes labellisées par les moyens suivants (non mutuellement exclusifs) :

1. Un soutien financier direct

Les financements peuvent porter sur de l'équipement (achat, jouvence) ou le recrutement (en totalité ou partie) de personnel technique dédié (CDD), affecté à l'unité qui héberge la plateforme.

Le LabEx peut également soutenir la participation de stagiaires aux développements techniques de la plateforme (prise en charge des gratifications de stage), la formation des personnels de la plateforme (frais de formation, mobilité ponctuelle) ou l'organisation par ces personnels de formations à destination des utilisateurs.

Les besoins de chaque plateforme labellisée sont exprimés par leurs responsables, sous couvert de la direction de l'unité hébergeant la plateforme, et à la demande du coordinateur des plateformes CeMEB. Les demandes de financement substantielles sont soumises au Comité Exécutif Etendu du LabEx.

2. Un soutien financier indirect

CeMEB coordonne les diverses demandes de soutien (fonctionnement, équipement et personnels contractuels) des plateformes labellisées auprès des divers bailleurs de fonds, en concertation avec les directeurs des unités de recherche concernées.

3. Un soutien logistique

CeMEB peut apporter un appui au développement d'une démarche qualité, un soutien à l'organisation de manifestations autour des plateformes et à la communication, grâce notamment à son site Web et à sa liste de diffusion.

B. CRITERES DE LABELLISATION CEMEB

Une plateforme labellisée CeMEB doit répondre aux critères suivants :

1. Rattachement institutionnel

La plateforme doit être rattachée à une unité de recherche membre du LabEx CeMEB. L'unité assure, par ses moyens matériels et humains, l'hébergement, l'entretien et le fonctionnement de la plateforme, ainsi que sa gestion financière. Elle est garante de l'équilibre du budget et du respect des présentes règles.



2. Ouverture à la communauté

La plateforme doit garantir l'accès de toute la communauté CeMEB à l'ensemble des équipements et prestations décrits dans le règlement (cf. §3), dans les mêmes conditions (y compris tarifaires) que pour les membres de l'unité porteuse.

3. Règlement

La plateforme doit être dotée d'un règlement, communiqué à tous les utilisateurs et disponible sur le site du LabEx (et, le cas échéant, le site de la plateforme), décrivant :

- Les équipements et possibilités techniques de la plateforme
- La liste des protocoles expérimentaux disponibles
- Les modalités de soumission et les conditions d'acceptation des nouveaux projets. Dans ce règlement, il pourra notamment être rappelé aux porteurs de projets qu'une **consultation de la plateforme est nécessaire lors du montage** (et en amont du dépôt) de projets impliquant des travaux substantiels sur la plateforme, afin d'en assurer la faisabilité. La plateforme pourra également suggérer des modes de prise en charge des coûts associés.
- Les procédures d'accès et de réservation d'équipements
- Le cas échéant, la procédure de retrait des résultats
- L'étendue possible de l'implication du personnel de la plateforme sur les projets (conception des expériences, formation aux protocoles et aux équipements, mise au point de nouveaux protocoles, expertise pour l'analyse des résultats...)
- Le système de tarification des prestations
- Les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur sur la plateforme
- La politique de la plateforme en cas d'annulation de dernière minute par les utilisateurs ou de non-utilisation d'équipements pré-réservés.
- Les obligations de reconnaissance des utilisateurs (mention de l'utilisation de la plateforme dans tout acte de communication, publications en particulier)

4. Gouvernance

La plateforme doit être dotée :

- **d'un responsable scientifique** et **d'un responsable technique**, sous la responsabilité de l'unité de recherche porteuse.
- **d'une structure de gouvernance** (« Comité de Pilotage » ou « Conseil scientifique ») qui conçoit et met en œuvre la politique d'organisation et de développement de la plateforme, et valide les demandes de financements soumises au LabEx. Il devra inclure des représentants des unités CeMEB utilisatrices, désignés par les DUs de ces unités, ainsi qu'un représentant de l'équipe de direction de CeMEB. Il se réunit au moins une fois par an. Il transmet annuellement au LabEx CeMEB un bilan d'activité permettant d'évaluer l'impact de la plateforme sur la recherche dans la communauté CeMEB (cf §7).
- **d'un comité d'utilisateurs**, lieu d'échanges entre la plateforme et ses utilisateurs. Il permet aux responsables de la plateforme d'informer les utilisateurs sur la vie de la plateforme, et aux utilisateurs



de rendre publique leur avis et suggestions sur son fonctionnement et son développement. Il peut prendre plusieurs formes (réunions périodiques organisées par la plateforme, réseau social dématérialisé...).

5. Politique tarifaire

Le mode de prise en charge des coûts est établi par chaque plateforme et **rendu transparent** à la communauté CeMEB. Dans la mesure du possible, tous les membres du LabEx CeMEB bénéficient des mêmes conditions tarifaires. Autant que faire se peut, la grille tarifaire doit être compatible avec toutes les sources de financement.

6. Démarche qualité

Les plateformes labellisées CeMEB s'engagent, en concertation et avec l'appui de l'équipe CeMEB, à mettre en place une démarche qualité sur la plateforme, en s'inspirant des conditions d'une future certification.

7. Indicateurs et bilans d'activité

Disposer de bons indicateurs d'activité et de résultats est primordial, aussi bien pour l'unité de recherche porteuse que pour le LabEx, pour justifier des moyens alloués et sollicités. Dans ce but, les plateformes doivent se doter des moyens nécessaires leur permettant de recueillir les informations suivantes :

- Projets utilisateurs de la plateforme : chercheurs responsables, institutions de rattachement, sources de financement, volumes d'activité.
- Le volume de prestations total de la plateforme, décliné par unité CeMEB (et, le cas échéant, utilisateurs extérieurs) et par type de prestation.
- Bilan financier (prestations tarifées selon grilles et prestations en nature), décliné par unité CeMEB (et, le cas échéant, utilisateurs extérieurs) et par type de prestation.
- L'implication quantitative et qualitative du personnel de la plateforme, signalant notamment les interventions atypiques (ex. participation au projet, développements nouveaux).
- La liste de publications issues de la plateforme et de ses utilisateurs. Ces publications devront mentionner explicitement le nom de la plateforme et du LabEx CeMEB.
- Les brevets, logiciels, bases de données ou tout autre élément de valorisation issu de la plateforme et des projets qu'elle héberge.
- Les actions de formation organisées par la plateforme ou s'appuyant sur elle.



D. PLATEFORMES LABELISEES CEMEB au 25.10.2016

1. Terrains d'expériences (TE)
2. Plateforme d'analyses Chimiques en Ecologie (PACE)
3. Plateforme Génomique Environnementale (PGE)
 - a. Cyto-Génomique Evolutive
 - b. ADN Dégradé
 - c. Génotypage-Séquençage (GenSeq)
 - d. qPCR Haut-Débit
4. Montpellier Bioinformatique Biodiversité (MBB)
5. Microtomographie
6. Plateforme ECOTROP

Certains services sont partagés avec d'autres structures que le LabEx CeMEB (UMS Biocampus, GPTR Languedoc-Roussillon de Génotypage, Réseau des serres de Montpellier (RESEM), Montpellier RIO Imaging (MRI)) et font donc partie des grands plateaux techniques référencés et soutenus par la Région Languedoc-Roussillon.

Certaines de ces structures peuvent appartenir à des consortiums plus larges (Plateformes de Microtomographie et qPCR haut-débit) et peuvent de ce fait être soumises à d'autres chartes.

1. Terrains d'Expériences (TE)

CEFE UMR 5175 –CNRS 1919, route de Mende 34293 Montpellier cedex 05 http://www.cefe.cnrs.fr/fr/pf/te	Resp. scientifique : Pierre-Olivier Cheptou pierre-olivier.cheptou@cefe.cnrs.fr Resp. technique : Thierry Mathieu thierry.mathieu@cefe.cnrs.fr Tél : 04 67 61 32 21
---	--

2. Analyses Chimiques en Ecologie (PACE)

CEFE UMR 5175 –CNRS 1919, route de Mende 34293 Montpellier cedex 05 http://www.cefe.cnrs.fr/fr/pf/plate-forme-danalyse-chimique	Resp. scientifique : Magali Proffit magali.proffit@cefe.cnrs.fr Resp. technique : Nicolas Barthes nicolas.barthes@cefe.cnrs.fr PFpace@cefe.cnrs.fr Tel : 04 67 61 32 82
---	--



3. Génomique Environnementale

a. Cyto-génomique évolutive

<p>ISEM Université Montpellier CC065, Bat. 22, 1^{er} étage 2, Place E. Bataillon 34095 Montpellier cedex 05</p> <p>CBGP Campus International de Baillarguet CS 30016 34988 Montferrier-sur-Lez</p> <p>http://www.labex-cemeb.org/cyto-genomique-evolutive</p>	<p>Resp. scientifique : Frédéric Veyrunes frederic.veyrunes@umontpellier.fr</p> <p>Resp. technique : Julie Perez julie.perez@umontpellier.fr</p> <p>Resp. : Philippe Gauthier philippe.gauthier@ird.fr</p>
--	--

b. ADN dégradé

<p>ISEM Université Montpellier CC065, Bat. 22, 1^{er} étage 2, Place E. Bataillon 34095 Montpellier cedex 05</p> <p>http://www.isem.univ-montp2.fr/recherche/les-plate-formes/adn-degrade-labex/presentation/</p>	<p>Resp. scientifique : Christelle Tougard christelle.tougard@umontpellier.fr</p> <p>Resp. technique : Fabienne Justy fabienne.justy@umontpellier.fr</p> <p>plateforme.adndeg@umontpellier.fr</p> <p>Tel. 04 67 14 47 17</p>
--	---

c. Génotypage-séquençage

<p>ISEM CC063, Bat. 24, 1^{er} étage Université Montpellier ; 2, Place E. Bataillon 34095 Montpellier Cedex 05</p> <p>http://www.genseq.univ-montp2.fr/</p>	<p>Resp. scientifique : Erick Desmarais eric.desmarais@umontpellier.fr</p> <p>Resp. technique : Frédérique Cerqueira frederique.cerqueira@umontpellier.fr</p> <p>genseq-contact@umontpellier.fr</p> <p>Tel. 04 67 14 46 89</p>
--	--

d. qPCR haut-débit

<p>Université Montpellier ; 2, Place E. Bataillon CC091, Bât. 24, 2^{ème} étage 34095 Montpellier Cedex 05</p>	<p>Resp. scientifique : Jean-Christophe Avarre jean-christophe.avarre@ird.fr</p> <p>Resp. technique : Philippe Clair philippe.clair@umontpellier.fr</p>
--	--



http://www.pbs.univ-montp2.fr/index.php?option=com_content&view=section&id=6&Itemid=56	Tel. 04 67 14 33 73
---	---------------------

4. Montpellier Bioinformatique Biodiversité (MBB)

ISEM CC063, Bât. 24, 1 ^{er} étage Université Montpellier ; 2, Place E. Bataillon 34095 Montpellier CEDEX 05 http://mbb.univ-montp2.fr/MBB/index.php	Resp. scientifique : Khalid Belkhir khalid.belkhir@umontpellier.fr Resp. technique : Remy Dernas remy.dernas@umontpellier.fr
---	--

5. Microtomographie

ISEM CC091, Bât. 24, 2 ^{ème} étage Université Montpellier ; 2, Place E. Bataillon 34095 Montpellier CEDEX 05 http://www.mri.cnrs.fr/index.php?i=15&m=7	Responsable : Renaud Lebrun renaud.lebrun@umontpellier.fr
--	---

6. ECOTROP

ECO&SOLS Campus SupAgro, Bâtiment 12 2 place Viala 34060 Montpellier Cedex 2 http://www.umr-ecosols.fr/index.php/fr/eco-sols/ecotrop	Responsable scientifique : Alain Brauman alain.brauman@ird.fr Resp. technique: Gérard Souche gerard.souche@inra.fr
---	--